

Week-end de Pâques : face à des drames récents, le préfet du Gers appelle à une vigilance absolue

Mis à jour le 02/04/2026

À l'occasion du week-end prolongé de Pâques, marqué par des déplacements plus nombreux sur l'ensemble du réseau routier, Alain Castanier, préfet du Gers, appelle à une mobilisation collective et immédiate face à une situation préoccupante en matière de sécurité routière.

Une accidentalité toujours préoccupante dans le Gers

Ces dernières semaines ont été marquées par plusieurs accidents graves dont plusieurs mortels, venant rappeler que la route demeure un espace à haut risque lorsque les règles ne sont pas respectées. En effet, la plupart est due à des comportements inadaptés.

Les chiffres dans le Gers au 1er trimestre [1er janvier – 31 mars]

	2025	2026	Variation
Accidents	26	37	+42 %
Blessés	27	47	+74 %
Tués	5	4	- 1

Des comportements à risque toujours trop présents

Les forces de l'ordre constatent quotidiennement des infractions graves qui ont conduit, depuis le début de l'année au retrait de plus de 200 permis dont 41 pour excès de vitesse, 78 pour conduite sous alcool et 76 pour consommation de stupéfiants.

Ces chiffres traduisent un relâchement inacceptable des comportements. On note en outre une forte présence d'infractions liées aux conduites addictives, facteur aggravant des accidents mortels.

Des contrôles renforcés et une tolérance zéro

Face à cette situation, le préfet du Gers a donné des instructions claires : les contrôles seront massivement renforcés tout au long du week-end de Pâques. Les forces de sécurité seront mobilisées sur l'ensemble du réseau pour sanctionner sans délai les comportements à risque.

Zoom sur les voitures radars : un appui dans la lutte contre la délinquance routière

Circulant sur les axes les plus accidentogènes du département depuis le mois d'août 2025, ces voitures radars ont avant tout un objectif comportemental. Il s'agit, comme pour les radars fixes, de créer un réflexe de prudence chez les conducteurs, sur chaque route, et non uniquement aux endroits matérialisés. Ainsi, depuis leur mise en service, 8 500 kilomètres par mois sont en moyenne parcourus par ces véhicules, et 1885 infractions ont été verbalisées entre le 15 août et le 31 décembre 2025.